

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF2102

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Tjibaou, M. Sansu et M. Maurel

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|--------------------|--------------------|
| Sport | 0 | 100 000 000 |
| Jeunesse et vie associative | 0 | 0 |
| Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 | 0 | 0 |
| Soutien aux collectivités territoriales dans leur mission de rénovation et construction d'équipements sportifs (ligne nouvelle) | 100 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 100 000 000 | 100 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le plan Génération 2024 a été précocement interrompu.

Engagé en 2024, ce plan devait permettre la construction ou la rénovation de 5 000 terrains de sport dont 3 000 équipements de proximité, 1 500 cours d'école actives et 500 équipements structurants. Selon le directeur général de l'ANS l'objectif du financement de ce plan a été atteint de manière anticipée dès 2025.

Cependant, l'État ne respectera pas son engagement de mobiliser 300 millions d'euros entre 2024 et 2026 en faveur de ce plan. D'après les éléments transmis par l'ANS, seuls 157,6 millions de crédits auront été effectivement ouverts correspondant à l'ouverture de 200 millions en AE suivie de la suppression de 43,4 millions d'euros de crédits à la suite, d'une part, de l'application de la réserve de précaution et, d'autre part, des annulations de crédits.

En interrompant précocement le plan Génération 2024, l'État s'est donc écarté de ses engagements financiers initiaux alors que de nombreux besoins en équipements sportifs demeurent à satisfaire.

Les syndicats d'enseignants d'EPS alertent sur le manque et la qualité des équipements sportifs. Au niveau national, la moyenne d'équipements est de 49,6 pour 10 000 habitants. Les inégalités sont marquées entre territoires allant de 64 pour la région Val de Loire à 23,4 pour l'Île de France. Ainsi, le SNEP-FSU revendique l'urgence de construire 200 piscines et au moins 200 gymnases éco-responsables par an pendant cinq ans.

Cet amendement vise donc à soutenir financièrement les collectivités territoriales dans leurs missions de rénovation et construction d'équipements sportifs.

Un nouveau programme intitulé « Soutien aux collectivités territoriales dans leur mission de rénovation et construction d'équipements sportifs » est créé et abondé de 100 millions d'euros.

Ces crédits sont prélevés hors titre 2 de l'action 2 du programme 219.